

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATILLON LA BORDE EN DATE DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de CHATILLON-LA-BORDE suite aux recommandations sanitaires, sous la Présidence de Monsieur Hubert CASEAUX, Maire.

Présents :

Monsieur Hubert CASEAUX, Maire, , Monsieur Michel COURVOISIER, Monsieur Bruce GUYON, Monsieur Jean-Christophe BOURBON, Madame Audrey PAIN, Madame Elise DELMOTTE, Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE , Madame Sylvie BACH.

Absents représentés :

Monsieur Bruno BAUDELOT Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame Sylvie BACH
Monsieur Patrice VERON, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur Hubert CASEAUX

Absent : Monsieur Michel LOUVET

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 8 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 12/03/2021

Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE est nommé secrétaire de séance.

Après lecture du compte-rendu de la séance 19 février 2021 approuvé à l'unanimité, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Sous la Présidence de Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE, le Conseil Municipal approuve à 9 VOIX POUR le compte administratif 2020 dont l'excédent global de clôture s'élève à la somme de **25 894,07 €**.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

II) COMPTE DE GESTION 2020 :

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020, présenté par Monsieur Bernard FLEURY, inspecteur des Finances Publiques de Melun.

III) AFFECTATION DU RESULTAT 2020:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- Section d'investissement recettes : article 1068	18 279,37 €
- Section de Investissement dépenses : article 001	18 279,37 €
- Section de fonctionnement recettes : article 002	25 894,07 €

IV) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas effectuer d'augmentation du taux des taxes directes locales. Les taux pour l'année 2021 sont donc les suivants :

TAXES	TAUX COMMUNAUX 2020	TAUX COMMUNAUX 2021
Taxe foncière (bâti)	12,00 %	12,00 %
Taxe foncière (non bâti)	39,76 %	39,76 %

V) BUDGET PRIMITIF 2021 :

Suite à l'étude et l'explication de chaque article et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement :	187 202,79 €
- section d'investissement :	125 912,01 €

VI) DELIBERATION PROVISIONNEMENT POUR CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite aux instructions de la trésorerie, il convient de constituer le provisionnement pour créances douteuses.

Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation, un risque ou l'étalement d'une charge.

Les collectivités doivent provisionner en fonction du risque financier encouru estimé, notamment, dès que le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

La hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune est fixée à partir des éléments d'information communiqués par le Comptable Public.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution de celle-ci.

Ainsi, le montant de la provision à constater est, à compter de 2021, c à partir de la méthode statistique prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	25 %
N-2	50 %
N-3	75 %
N-4 et antérieur	100 %

Il est donc nécessaire de prévoir 25 % de ces créances au compte 6817, soit pour l'année 2021, la somme de 45 euros.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil accepte de provisionner cette somme au budget 2021.

VII) INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part de la recommandation de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux suite aux nouvelles mesures sanitaires.

Il est recommandé d'assister aux différentes réunions et commissions en visioconférences de préférence.

A savoir que pour les commissions, un seul élu par commune pourra être en présentiel.

X) QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Madame Sylvie BACH demande s'il serait possible de mettre un article dans l'Echo pour les mini séjours organisés par la CCBRC cet été.
Il lui est répondu que l'Echo n'étant pas encore terminé, il serait peut-être préférable de faire une information par un avis dans les boîtes aux lettres des familles pouvant être intéressées
- 2) Madame Audrey PAIN souhaiterait des idées d'articles pour l'Echo qu'elle prévoit de finaliser pour début avril.
- 3) Monsieur Michel COURVOISIER informe qu'une réunion est prévue au Syndicat des rus le jeudi 25 mars en même temps que la réunion PLU en présence de Monsieur THIÉRIOT. Il serait préférable d'assister à la réunion du PLU et donner un pouvoir au Syndicat des rus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15